

**RAPPORT 03/3-15
au Conseil Municipal**

OBJET

**REGIE MARCHES & DROITS DE PLACE
COMPTE ADMINISTRATIF 2002**

La Régie Marchés & Droits de Place, chargée de la gestion des marchés fixes et forains de la Commune ainsi que de l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales, est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre - distinct de celui de la Ville. Et, à la clôture de l'exercice, la réalisation de ce budget est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part ;
- le Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de 2002 s'équilibraient respectivement à la somme de :

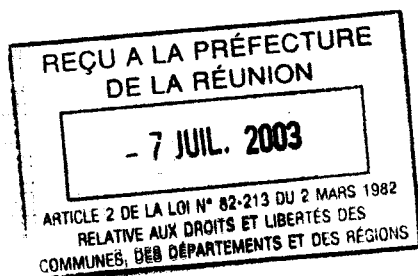
160 071,46 Euros pour la section Investissement,
811 936,50 Euros pour la section Fonctionnement.

L'exécution du budget 2002 de la Régie se traduit par un **excédent global de 488 265,27 Euros** sections Investissement et Fonctionnement confondues. Soit encore, en tenant compte des résultats des exercices antérieurs, un **excédent cumulé global de 726 583,22 Euros**.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
EXERCICE 2001			
Report à nouveau	55 875,17 Euros	182 442,78 Euros	238 317,95 Euros
EXERCICE 2002			
Recettes	264 571,65 Euros	954 145,81 Euros	
Dépenses	- 30 772,21 Euros	- 699 679,98 Euros	
Résultat de l'exercice	233 799,44 Euros	254 465,83 Euros	488 265,27 Euros
Résultat cumulé de clôture	289 674,61 Euros	436 908,61 Euros	726 583,22 Euros

Ces résultats étant conformes à ceux issus du Compte de Gestion du Receveur Municipal, il vous est donc demandé d'approuver le Compte Administratif 2002 de la Régie Marchés & Droits de Place.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



POUR LE MAIRE ABSENT



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint

DELIBERATION N° 03/3-15
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 25 juin 2003

OBJET

REGIE MARCHES & DROITS DE PLACE
COMPTE ADMINISTRATIF 2002

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport n° 03/3 -15 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Pascal HO-CHUI, 12^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Développement Economique, Tourisme et Coopération / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(6 abstentions)

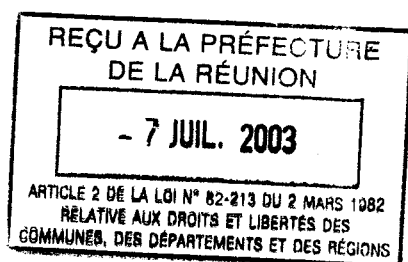
Approuve le Compte Administratif 2002 de la Régie Marchés & Droits de Place qui fait apparaître :

un excédent cumulé de	289 674,61 Euros en section Investissement,
un excédent cumulé de	436 908,61 Euros en section Fonctionnement.

Soit un excédent cumulé global de	726 583,22 Euros

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 02 JUL. 2003

POUR LE MAIRE ABSENT



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint